

FICHE DE PRÉSENTATION

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) exerce une grande variété de missions relevant à la fois de la fiscalité et de la gestion publique.

À ce titre et en réponse à l'attente de ses usagers particuliers et professionnels qui souhaitent obtenir une information rapidement, la DGFIP a renseigné 39,44 millions de personnes en 2017 dont près de 63 % ont pu avoir une réponse sans être contraint de se déplacer, soit par messagerie électronique (36,11 %), soit par téléphone (26,88 %).

S'agissant du téléphone, la DGFIP a pour ambition de renforcer en 2020 le niveau de ce mode de relation par l'accroissement du nombre de ses centres de contact (il en existe 7 actuellement couvrant 22 départements) afin d'avoir une couverture nationale et d'élargir ses plages horaires. Un Centre de contact sera créé à Tours.

Souhaitant porter une attention particulière aux usagers qui sont peu familiers ou éloignés des outils numériques, et prenant davantage en considération les besoins des territoires ruraux ou isolés, la DGFIP a pour objectif d'accroître de 30 % d'ici 2022 le nombre de ses points de contact, avec au moins une structure par canton et un accès physique aux services publics à moins de 30 minutes. Parallèlement, après un bilan très positif établi par les départements l'ayant mis en place, l'accueil personnalisé sur rendez-vous sera généralisé au plan national.

La DGFIP souhaite aussi améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus, notamment pour les collectivités de taille réduite ou les plus fragiles.

Pour les agents, la DGFIP souhaite également améliorer les conditions de travail en constituant des structures atteignant la taille critique et, pour l'État, permettre de réaliser des gains de productivité sans dégrader la qualité du service public.

C'est dans ce cadre que la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) d'Indre-et-Loire a élaboré un projet de nouveau réseau de proximité.

Elle a entrepris la présentation de ce projet aux élus et à ses agents en ouvrant une période de concertation de 4 mois, tant sur le périmètre que sur le calendrier.

PROJET

Regroupement des services fiscaux à Amboise, Chinon, Saint-Pierre-des-Corps et Tours

Pour les usagers domiciliés dans l'une des 22 communes de Tours et la Métropole, un service des impôts des particuliers (SIP) et un service des impôts des entreprises (SIE) seront constitués à Tours par fusion des services existants.

Le SIP de Chinon et le SIE d'Amboise seront compétents pour traiter les dossiers des usagers domiciliés dans les autres communes du département.

Trois services de contrôle fiscal seront installés à Saint-Pierre-des-Corps.

Un service de la publicité foncière (SPF) couvrira l'ensemble du département avec une antenne à Loches constituée de l'équipe actuelle du SPF.

Augmentation du nombre de points de contact pour les usagers

Outre ses Centres des Finances publiques (CDFiP) qui continueront à recevoir le public, la DDFiP se fixe l'objectif d'augmenter le nombre de ses points de contact en développant un partenariat avec les collectivités locales pour un accueil dans les actuelles Maisons de services au public (MSAP) et les futures Maisons France service (MFS), ou dans le cadre d'une présence en mairie.

Dépassant le strict périmètre départemental, les usagers disposeront ainsi d'un accueil de proximité dans l'un des CDFiP ou l'une des 33 MSAP, 25 en Indre-et-Loire et 8 dans les départements limitrophes, distant au maximum de 20 km (97 % des points de contact étant situés à moins de 15 km et 67 % à moins de 10 km) et accessible en moins de 25 minutes en automobile (97 % des points

de contact étant à moins de 20 minutes, 81 % à moins de 15 minutes et 41 % à moins de 10 minutes)¹.

L'utilisateur se rendant dans une MSAP ou une future MFS pourra d'abord recevoir en un même lieu des informations, voire accomplir des démarches simples, à l'égard de multiples administrations ou organismes publics.

Dans la plupart des cas, l'utilisateur pourra bénéficier d'un accompagnement à l'utilisation des services en ligne, comme cela se pratique déjà dans les CDFiP, notamment avec le concours de volontaires du Service civique.

L'animateur ou l'agent polyvalent de la MSAP ou de la MFS sera formé par la DDFiP afin de pouvoir répondre aux demandes les plus courantes des usagers et les guider dans les démarches en ligne.

S'agissant des questions plus complexes, il pourra mettre en relation l'utilisateur avec un agent de la DDFiP, par téléphone ou visioconférence, soit immédiatement, soit dans le cadre d'un rendez-vous.

En fonction des besoins locaux ou des pics d'activité (campagnes des déclarations ou des avis), des agents de la DDFiP seront présents dans ces MSAP ou MFS.

Enfin, il sera possible d'équiper les MSAP et les MFS d'un moyen de paiement dématérialisé (TPE) si le besoin est constaté.

Ainsi, la mise en œuvre du projet se traduirait en Indre-et-Loire par une présence de la DDFiP dans 29 communes, soit 13 de plus qu'actuellement, dont 8 de plus parmi les communes de moins de 3 500 habitants.

¹ Distances et trajets évalués de ville à ville avec l'application MAPPY©

Création de Services de gestion comptable et de postes de Conseillers auprès des collectivités locales

La DDFiP conserve les Trésoreries spécialisées à Tours (Tours Ville et Métropole, Paierie départementale, Trésoreries hospitalières).

Pour les autres Trésoreries, la DDFiP projette des regroupements dans deux Services de gestion comptable (SGC) situés à :

- Chinon pour l'un ayant globalement compétence sur les arrondissements de Chinon et Tours ;
- Loches pour l'autre ayant globalement compétence sur son arrondissement, concentrant en outre la gestion des EHPAD d'Indre-et-Loire et assurant par ailleurs la mission d'encaissement des amendes.

Les SGC auront vocation à assurer les tâches de gestion effectuées actuellement par les Trésoreries. Il s'agit principalement des missions dévolues aux comptables publics en matière de :

- tenue de la comptabilité et confection du compte de gestion ;
- prise en charge, contrôle et mise en paiement des mandats de dépense ;
- prise en charge et recouvrement des titres de recettes ;
- contrôle des régies d'avance et de recette .

Du point de vue de l'usager local, les SGC constitueront également un point de contact pour un accueil de proximité.

Par ailleurs, la DDFiP propose la création de 10 postes de Conseillers aux collectivités locales, implantés au plus près des élus, au coeur des intercommunalités, autant que possible dans les locaux des EPCI ou des communes retenues.

Totalement dédiés à cette mission, leur rôle sera d'apporter un conseil régulier chaque

année (appui à la confection des budgets, analyse financière), un conseil thématique ciblé en fonction de l'actualité des réformes (fiscalité directe locale, compte financier unique...) et un conseil à la carte en fonction des besoins des collectivités.

Accompagnement social pour les agents de la DDFiP

L'évolution du réseau de la DDFiP, prévue pour s'opérer de manière progressive, pourra se traduire pour certains agents par des changements professionnels et une mobilité géographique ou fonctionnelle, en premier lieu sur la base du volontariat et toujours dans le département.

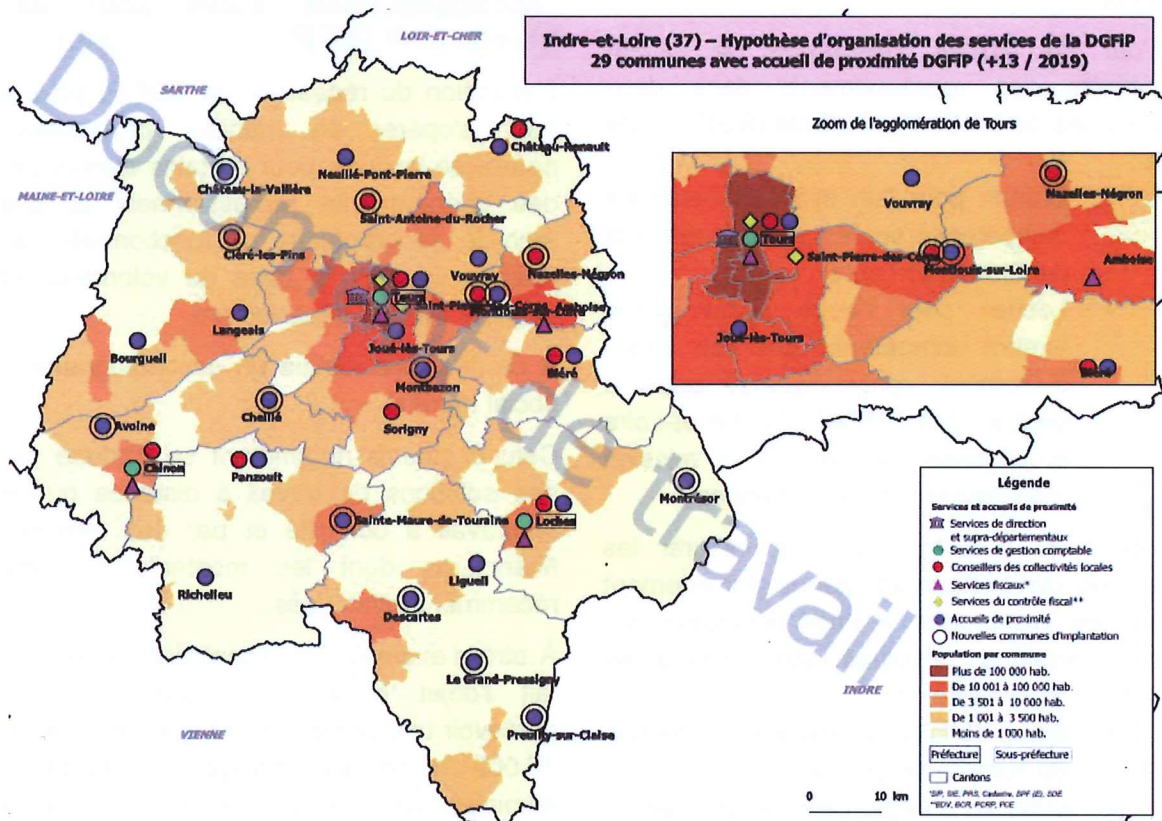
À ce titre, elle justifie un accompagnement social marqué.

Celui-ci pourra notamment se traduire par des solutions de travail à distance ou de télétravail à domicile et par des mesures financières dont les montants ont été récemment revalorisés.

À titre d'exemple, un agent dont le service fait l'objet d'une restructuration pourra percevoir une prime comprise entre 1 250 et 15 000 euros s'il change de résidence administrative, calculée en fonction de la distance entre l'actuelle et celle de son nouveau poste de travail, à laquelle s'ajoutera une prime comprise entre 10 000 et 15 000 euros s'il change également de résidence personnelle, sans toutefois être contraint de quitter l'Indre-et-Loire. Au total, la prime de restructuration pourra donc s'élever à 30 000 euros pour cet agent.

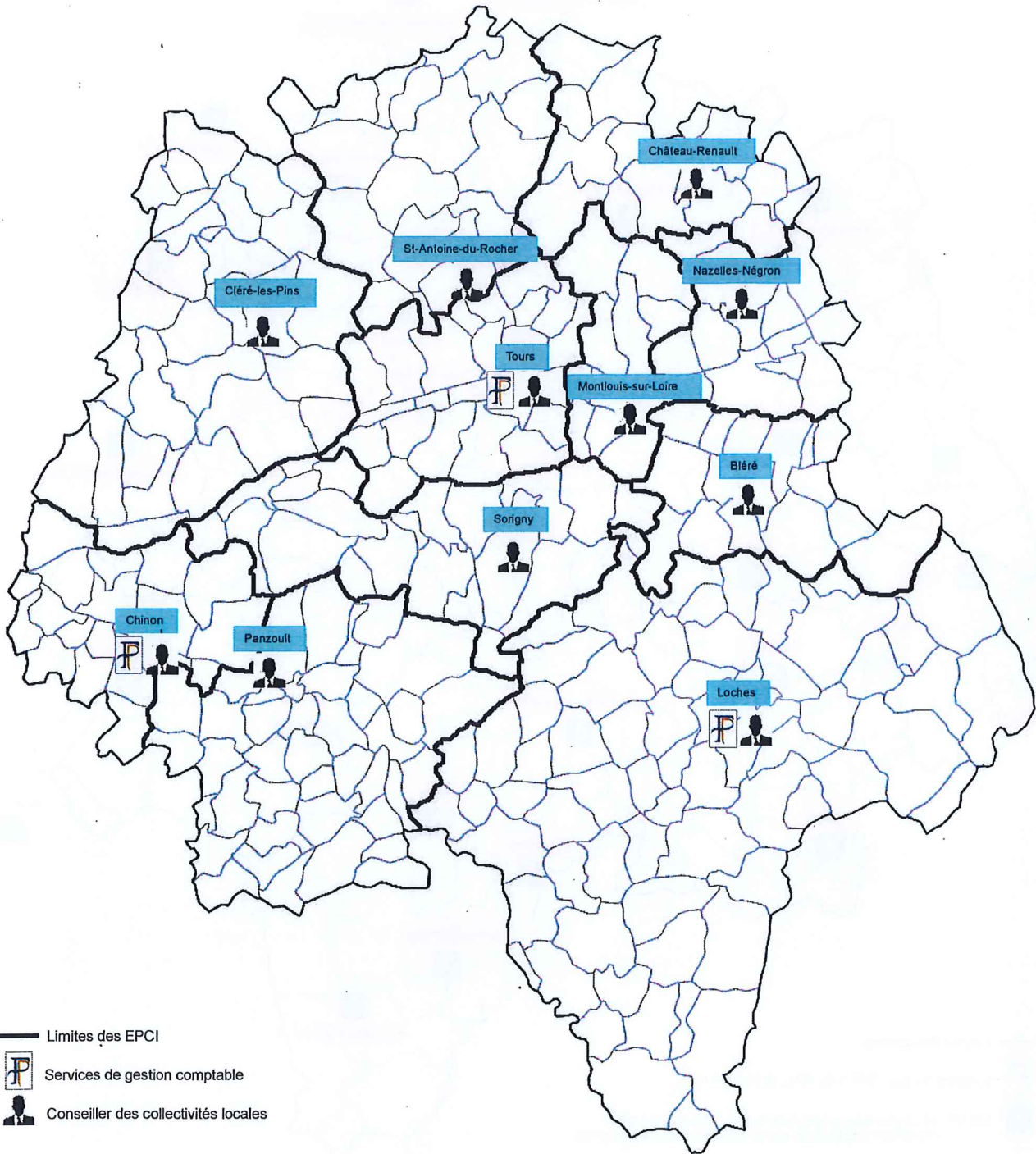
Ce dispositif d'accompagnement prévoit en sus le remboursement des frais de changement de résidence et une garantie du niveau de rémunération de 6 ans maximum au titre d'une même opération de restructuration.

Bien entendu, les agents changeant de métier bénéficieront d'un dispositif de formation professionnelle adapté.



Implantations des Services de gestion comptable et des Conseillers des collectivités locales

PROJET



Implantations des MSAP et des Services fiscaux

PROJET

